



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 27 octobre 2014

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Candidat proclamé élu
Élection partielle du 20 octobre 2014 dans la circonscription électorale de Lévis

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom du candidat proclamé élu dans la circonscription électorale de Lévis à la suite de l'élection partielle du 20 octobre 2014. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 17 septembre 2014.

Nous vous rappelons que, conformément au deuxième alinéa de l'article 380, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

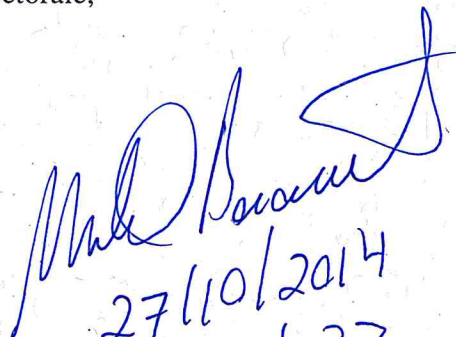
Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La directrice générale des élections
et présidente de la Commission de la représentation électorale,



M^e Lucie Fiset

p. j. Document afférent au candidat proclamé élu



27/10/2014
10h37.

Loi électorale
Candidat proclamé élu
Élection partielle dans la circonscription électorale de Lévis

* * * * *

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que le candidat ci-après désigné a été élu lors de l'élection partielle tenue le 20 octobre 2014.

* * * * *

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
Lévis ¹	François Paradis	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault

¹ Élection tenue à la suite de la démission de M. Christian Dubé.

Québec, le 27 octobre 2014

